

La raison du plus fort

Autor(en): **Morel, Lydie**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **6 (1918)**

Heft 63

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-253560>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Secrétariat des Intérêts féminins, rue Etienne-Dumont, 22, les lundis et vendredis, de 3 h. à 4 h.

Union des Travailleuses catholiques, Grand'Rue, 25, les jeudis, de 3 h. 1/2 à 5 h. et de 8 h. à 8 h. 1/2 le soir.

Il sera donné dans ces bureaux tous les renseignements concernant les ordonnances officielles de ravitaillement, et il pourra également y être pris note des réclamations, lesquelles seront transmises à la Commission des Ménagères. Cette dernière se tiendra en rapport avec les bureaux officiels, afin d'être exactement renseignée, et pourra éventuellement leur transmettre ces réclamations, après en avoir examiné le bien-fondé. Elle espère par là rendre service, soit à notre population, qui trouvera là une source sûre de renseignements, soit à nos bureaux officiels surchargés de travail, qui auront tout avantage à répondre à un groupement organisé, plutôt qu'à des réclamations individuelles. Le Bureau ne se chargera lui-même d'aucune démarche, mais donnera des indications sur la manière de les présenter. Les demandes par écrit ne seront pas admises; on est donc prié de se présenter aux jours et heures indiqués plus haut.

Nous souhaitons grand succès à cette très heureuse initiative, qui vient combler une lacune certaine dans l'organisation de notre ravitaillement.

* * *

Une de nos abonnées nous signale l'appel vibrant d'Adelheid Popp, la célèbre socialiste autrichienne, lancé à un meeting populaire pacifiste à Vienne, et traduit dans *l'Essor* du 15 décembre. Nous ne pouvons, faute de place, en reproduire ici qu'un passage de portée internationale:

« ... Lorsque nous lisons les victoires remportées en Italie et taxées de glorieuses devant l'histoire, ce n'est pas de joie et de triomphe que s'emplit notre âme, car nos pensées vont aux mères d'Italie; nous savons que le sang de leurs enfants imprègne le même sol qui fut arrosé par le sang des nôtres. Comme femmes, comme mères, nous apportons aujourd'hui aux femmes, aux mères éprouvées et malheureuses, d'Italie notre plus sincère sympathie... Nous envoyons un salut aux femmes et aux mères d'Italie, de France et d'Angleterre, et souhaitons que notre message leur parvienne. »

* * *

La *Semaine religieuse* de Genève du 29 décembre signale deux faits intéressants à notre point de vue. Premièrement, la discussion au Synode cantonal bernois de l'admission des femmes ayant fait des études théologiques au poste d'auxiliaires des pasteurs de grandes paroisses. On ne nous dit pas le résultat de cette discussion, mais le seul fait que la question ait été posée est un pas vers la reconnaissance de la femme-pasteur. Et la Commission permanente des Eglises réformées françaises a été plus loin encore (le fait d'un pays en guerre!), puisque, reprenant l'étude de l'activité féminine dans l'Eglise, elle a, sans attendre davantage, ratifié la nomination de M^{lle} Marthe Gourhan au poste pastoral de Saint-Véran, dans les Hautes-Alpes. Dans ce domaine aussi, l'idée marche!

LA RAISON DU PLUS FORT

A la réflexion, il me paraît que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est fort discutable. Il y a bien en faveur de ce droit quelques arguments qui semblent justes et même séduisants; mais à ces arguments, que tout le monde connaît, j'oppose les suivants:

1° Les peuples qui sont dominés par de plus puissants qu'eux prouvent par là une infériorité. Car aucun peuple ne se laisse imposer de joug par son égal.

2° Cette infériorité consiste essentiellement dans l'incapacité de se gouverner. Ces peuples asservis ne produisent presque jamais d'hommes d'Etat éminents et se complaisent dans des occupations tout à fait étrangères à la grande politique. L'administration de leurs communes, voilà la tâche qui leur convient et dont ils s'acquittent en général avec soin et conscience. Ce serait

une erreur de leur conférer de plus grand pouvoir, car s'ils ont la faculté de voir les détails des choses, et d'accomplir leur travail avec minutie, ils ne sauraient avoir des idées générales, et prendre des mesures dans l'intérêt du pays tout entier.

3° Ils ne voient pas même bien leur propre intérêt, et devraient se rendre compte que c'est un bonheur pour eux d'être dirigés par des hommes plus compétents, qui connaissent leurs besoins, et font leur possible pour les rendre heureux.

4° La liberté dont jouiraient ces peuples nuirait plutôt à leur influence dans leur pays. Cette influence gagne à rester discrète et occulte puisqu'ainsi elle est, au su de tout le monde, très réelle et efficace.

5° L'autonomie est aussi indésirable parce qu'elle amènera inévitablement des troubles, qui sait? même des révolutions. Il faut à tout prix maintenir l'unité du pays. Il faut une seule tête à un Etat. Où irait-on si chaque petit peuple s'avisait de vouloir imposer son idée au gouvernement central? A l'anarchie tout simplement; d'autant plus que ces peuples ne sauraient se servir de la liberté dont ils n'ont jamais joui. Voyez la Russie!

6° Il est notoire que l'autonomie livrerait ces peuples au cléricalisme, à l'obscurantisme et à la pauvreté économique et intellectuelle. Voyez l'Irlande, la Pologne, l'Alsace-Lorraine, même le Jura bernois, tous pays très catholiques et qui s'obstinent à ne pas reconnaître leur privilège d'être gouvernés par des Etats plus civilisés qu'eux, ayant secoué depuis longtemps le joug du prêtre.

7° Les petits peuples sont connus pour leurs idées pacifistes. Autonomes, ils ne songeraient pas à s'armer suffisamment; et d'ailleurs ils seraient toujours trop faibles pour se défendre. Ils doivent être incorporés dans des Etats assez puissants pour les protéger. On ne leur demande en retour que de se livrer à leurs paisibles travaux, et de donner de nombreux enfants à la patrie.

8° Ceux qui réclament l'autonomie pour leur pays sont une infime minorité. Le peuple ne s'intéresse pas à la politique générale. De tous temps, il n'a demandé à ses maîtres que du pain... et des jeux. Loin de le détourner de cet idéal peu élevé, l'Etat prévoyant lui donnera d'une main tout le pain qu'il réclame, de l'autre main les jeux qu'il convoite. S'il n'y a pas assez de pain? Eh bien! le peuple travaillera pour en avoir. Mais on ne lui procurera pas des outils modernes dont il ne connaît pas le mécanisme. On ne lui rendra pas le travail trop facile afin qu'il en apprécie et économise mieux le produit. Et si les jeux ne l'amusement pas? Tant pis, il n'aura rien du tout.

9° Voici enfin un argument qui, malgré sa subtilité est d'une vérité frappante: les peuples qui réclament le droit de disposer d'eux-mêmes ne se rendent pas compte du tort qu'ils se font. Il est incontestable que ces peuples ne goûtent pas un bonheur parfait (qui d'ailleurs n'est pas de ce monde). On pourrait leur accorder quelques satisfactions, et faire quelques réformes en leur faveur dans le sens d'une liberté plus grande. — Admettons qu'ils soient malheureux (ce qui est le cas de tous les révoltés). Mais s'ils étaient heureux, ils n'auraient pas d'histoire! Je dis cela sans ironie cruelle. La souffrance confère un charme, une distinction, aux êtres, aux peuples les plus disgraciés. Qu'est-ce qui fait des peuples slaves opprimés d'Autriche-Hongrie des artistes profondément, sinon l'interdiction de faire de la politique? La Belgique, grasse et matérielle, a pris sous la botte allemande une expression tragique, empreinte de noblesse qui la rend infiniment sympathique. En demandant liberté, autonomie, ces peuples demandent le droit à la vulgarité; et quand ils auront tous les droits politiques, ils seront si peu intéressants qu'on ne les regardera même plus...

... Si, par hasard, quelque lecteur ami de l'Entente a lu ces lignes jusqu'au bout, il n'aura pu réprimer quelque haussement d'épaule... à supposer qu'il les ait prises au sérieux. Si ce lecteur est féministe, je m'excuserai de lui avoir présenté tant de sottises; s'il est antiféministe, je lui dirais : « Je ne vous comprends pas, Monsieur. Dites-moi, je vous en prie, sur quoi vous basez-vous pour décréter que les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes ? » Je suppose encore que mon lecteur aurait autant de politesse que de patience (supposition assez naturelle puisque les antiféministes sont par principe très polis envers les femmes), il me répondrait : « Madame, si vous ne sentez pas ces choses, je vous plains et vous me comprendrez mal. Pourquoi les Allemands ont-ils violé la Belgique et le droit des gens, pourquoi, malgré leurs crimes se croient-ils supérieurs aux autres peuples, pourquoi MM. Lasson, Ostwald et Cie prétendent ils organiser le monde suivant leur idée, pourquoi, pourquoi, Madame ? Parce que ces gens-là, se croyant les plus forts, affirment que la raison du plus fort est toujours la meilleure... Mais nous ne sommes plus au Moyen âge et, Dieu merci, nous ne sommes pas Prussiens; pour nous, il est incontestable que le droit prime la force. — Mais pourquoi, encore une fois ? — Parce que c'est *juste*, Madame. Au point de vue absolu, il n'y a pas d'inégalité de valeur entre les individus ou les différents peuples. Le plus faible, le plus inintelligent a autant de droit que le plus fort et le plus capable. C'est le fondement de la démocratie. Chaque peuple a le droit de se gouverner à sa guise, le droit de faire ses expériences, le droit de commettre des erreurs. Il aura dans le monde une influence proportionnée à ses facultés et à son travail. Les obstacles, les limites à son développement ne doivent être que ceux que lui impose sa nature et non une volonté étrangère. Aucun Etat ne peut asservir un peuple sans abuser de sa force. Quiconque a le sens de la justice et du droit sent cela. Vos arguments, Madame, permettez-moi de le dire, sont faux quand ils ne sont pas cyniques. » A quoi je m'empresserais de répondre : « Je suis bien aise de vous entendre. Mais n'avez-vous pas reconnu dans mes arguments, les vôtres, Monsieur, ceux que depuis des décades, vous et les antiféministes, vous nous servez inlassablement pour refuser aux femmes le droit de disposer d'elles-mêmes, c'est-à-dire le droit de vote ? Nous avons dû entendre ces sottises, les lire, y répondre avec gravité, car vous n'auriez pas admis qu'on ne les prit pas au sérieux. Et comme nous dépendons de vous, qui êtes les plus forts, nous avons dû vous ménager. Mais aujourd'hui je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer votre contradiction flagrante quand, d'un côté vous soutenez le droit des peuples, et d'un autre côté vous niez le droit des femmes. Vous avez, comme les Allemands, trop d'orgueil ou de prétention pour garder du bon sens, ou bien vous manquez de sincérité en prétendant aimer la justice et le droit et vous intéressez passionnément à la cause des Alliés. La domination de votre sexe sur le nôtre vous semble légitime et naturelle; mais les Allemands trouvent aussi légitime et naturel de dominer l'Alsace-Lorraine, le Slésvig, la Pologne. Cette comparaison vous choque, car vous pensez que la domination de l'homme n'est ni dure, ni cruelle. Soit. Mais c'est une domination que nous ne reconnaissons pas, parce qu'elle nous est imposée au nom de la loi du plus fort. Dites-vous bien, Monsieur, que si la guerre ne libère pas toutes les femmes, la victoire du droit sera incomplète. Pour le droit des peuples, vous ne pouvez pas grand'chose, Monsieur, puisque vous êtes neutre, mais pour le droit des femmes vous pouvez beaucoup. On ne vous demande pas de verser votre sang, de souffrir ou de mourir comme aux soldats. On vous demande seulement de bien vouloir mettre en pratique vos bons principes. Vous êtes

« ententiste », Monsieur ? Alors vous êtes féministe. Vous êtes député ? Bon, vous allez parler au Grand Conseil en faveur du droit des femmes de disposer d'elles-mêmes, en faveur du suffrage féminin.

« Mais surtout, pas de neutralité morale, n'est-ce pas ? »

Lydie MOREL.

Le féminisme suisse il y a 50 ans

Mme Marie Gœgg et ses collaboratrices ¹

Combien parmi nos féministes suisses, même les plus averties, savent qu'en juillet de cette année 1918 pourrait être célébré un anniversaire important pour nos idées : la fondation à Genève de cette *Association internationale des Femmes*, premier jalon jeté sur la voie que nous parcourons maintenant ? Si nous tenons à signaler ce cinquantenaire, ce n'est pas seulement pour faire œuvre documentaire et évoquer une page trop peu connue de notre histoire féministe; c'est aussi pour montrer combien le présent s'enchaîne au passé, et comment les revendications que nous soutenons maintenant, les femmes de 1868 les avaient déjà formulées. Et c'est enfin parce qu'il y aurait ingratitude de notre part à ne pas saluer avec respect celles qui furent nos devancières, celles qui, dans des conditions bien plus difficiles, avec une ardeur et une confiance inlassables en l'avenir, entreprirent les premières de labourer ce vaste champ, où nous semons maintenant et où nos descendantes moissonneront, il faut l'espérer.

La fondation de l'Association internationale des femmes est intimement liée au nom d'une Genevoise : M^{me} Marie Gœgg. Esprit ouvert, âme chaude, tempérament ardent, elle avait passé les premières années de son mariage en Allemagne, et avait été là en contact, nous l'imaginons, avec les idées nouvelles, libérales, démocratiques, dont le vent révolutionnaire secoua si fortement la vieille Confédération germanique en 1848. Mais d'autres circonstances, d'ordre privé et familial, contribuèrent à développer son féminisme : restée seule très jeune pour élever ses fils et faire d'eux des hommes et des citoyens, elle passa par cette rude école à laquelle toutes les femmes ayant dû se tirer elles-mêmes d'affaire dans la vie doivent d'être devenues des adeptes de nos idées. Car ce sont neuf fois sur dix celles qui ne connaissent que les douceurs d'un nid ouaté, celles qui ne pratiquent que l'insouciance à l'égard des affaires extérieures du ménage qu'elles laissent à leur mari, qui se refusent à comprendre la portée des revendications féministes.

M^{me} Gœgg avait pourtant plus de quarante ans quand elle accomplit son acte essentiel de féministe. Ayant assisté en 1867 à ce fameux Congrès de la Paix, qui se tint à Genève, et où accoururent tant de personnalités séduites par un idéal nouveau, elle se demanda s'il ne serait pas possible de grouper aussi les femmes de divers pays autour de la grande idée de leur émancipation, et elle écrivit à ce sujet une lettre ouverte qui parut en mars 1868 dans le journal *Les Etats-Unis d'Europe*, organe de la Ligue de la Paix et de la Liberté. Trois personnes répondirent à cet appel : une Allemande, M^{me} Rosalie Schönwasser de Dusseldorf, et deux Genevoises, M^{me} Fauconnet, et une autre dame dont nous n'avons pu retrouver le nom. Avec M^{me} Gœgg,

¹ Nous avons consulté pour ce travail toute une série de documents, statuts, rapports, discours, etc., que M. Eg. Gœgg a bien voulu nous confier, ce dont nous tenons à le remercier très vivement ici. L'étude sur M^{me} Marie Gœgg, due à la plume de M^{me} Chaponnière et parue dans l'*Annuaire des Femmes suisses* (vol. II) nous a aussi été fort utile.